

Stratégie INSOS Suisse

INSOS Suisse se positionne en leader d'ici à fin 2013 sur la scène nationale dans le domaine des institutions pour personnes handicapées et propose à cette fin des prestations axées sur les besoins de la clientèle et répondant à des normes d'éthique et de qualité élevées

Les 9 objectifs décrits ci-après doivent permettre à INSOS de réussir cette stratégie. Leurs mises en œuvre respectives sont décrites dans le Livre Blanc d'INSOS 2009.

Objectif 1 : INSOS Suisse définit des standards de qualité.

Suisse se fixe comme priorité pour l'année 2010 de proposer à ses membres quelques méthodes précises de qualité sur lesquelles les institutions pourront se fonder pour répondre aux exigences fixées dans le cadre de la RPT. Ces méthodes correspondent aux besoins des clients d'INSOS et tiennent compte des différentes sensibilités culturelles de la Suisse (par exemple, méthode CSF et PPH) (Voir Livre blanc INSOS 2009, page 21).

Objectif 2 : INSOS Suisse promeut la professionnalisation des institutions et recommande des standards d'encadrement.

INSOS Suisse se positionne comme organe de référence en matière de professionnalisation de la branche en mettant en avant les écoles avec lesquelles elle entretient des liens étroits (Agogis INSOS W&O, ARPIH, HSL, etc) et en prenant une part active dans l'élaboration de la politique de formation professionnelle en Suisse (participation active aux ORTRAS cantonales et intercantionales) (Voir Livre blanc INSOS 2009, page 21).

Objectif 3 : les commissions spécialisées nationales développent les thèmes forts d'INSOS Suisse.

INSOS Suisse se fonde en particulier sur ses commissions spécialisées à l'échelon national pour soulever les problématiques les plus importantes et identifier les nouvelles tendances afin de garantir le développement professionnel de la branche notamment dans les domaines suivants de compétences de ces commissions : l'intégration professionnelle, le travail, la formation, le handicap psychique, l'habitat (Voir Livre blanc INSOS 2009, page 8).

Objectif 4 : INSOS Suisse soutient les institutions dans leurs réflexions visant à favoriser la qualité de vie des résidents et visant de nouvelles formes d'hébergement aussi autonomes que possible.

INSOS Suisse détermine les besoins de la clientèle et pose à cet égard les exigences demandées au personnel en garantissant à ce dernier de pouvoir être formé en conséquence. INSOS accompagne également les institutions dans leur réflexion (concepts de base, systèmes de financement flexibles, etc) face à l'exploration de différents modes d'habitat (par exemple, l'habitat intégré) (Voir Livre blanc INSOS 2009, page 9 ss.).

Objectif 5 : INSOS Suisse continue à s'engager dans le lobbying politique.

INSOS Suisse cultive et développe son réseau avec les acteurs politiques et administratifs internationaux, nationaux et cantonaux influents dans le domaine du handicap. INSOS participe notamment de manière active dans la Commission fédérale d'experts LIPPI pour l'examen des plans stratégiques cantonaux et cherche à développer le contact avec la Conférence des directeurs des affaires sociales et sanitaires (CDAS). Enfin, INSOS se profile comme un acteur important auprès des autorités cantonales qui deviennent les nouveaux interlocuteurs des institutions suite à l'entrée en vigueur de la RPT (Voir Livre blanc INSOS 2009, page 29).

Objectif 6: INSOS Suisse se positionne en leader en matière d'intégration professionnelle et de formation professionnelle pour les personnes handicapées.

INSOS Suisse maintient et perfectionne son offre de formation transparente et différenciée pour les personnes handicapées comprenant :

- les formations de base de trois ou quatre ans avec certificat fédéral de capacité,
- les formations professionnelles initiales de deux ans avec attestation fédérale,
- les formations élémentaires réglées au niveau cantonal,
- la formation pratique selon INSOS.

(Voir Livre blanc INSOS 2009, page 18)

Objectif 7: INSOS Suisse met en avant ses institutions qui disposent d'ateliers en tant que moyen d'intégration.

Malgré le contexte économique, INSOS Suisse se bat pour maintenir et développer l'intégration des personnes handicapées dans le cadre des ateliers en cherchant notamment à faciliter le passage entre l'atelier protégé et le premier marché du travail. Les ateliers sont à disposition des personnes en situation de handicap, afin de leur servir de tremplins utiles à maintes égards dans leur vie professionnelle. Les mesures envisagées sont:

- des mesures de formation, d'entraînement au travail et d'accompagnement dans et par les ateliers,
- la réintégration suite à des crises existentielles (par exemple, personnes atteintes de façon temporaire après une crise existentielle recherchant de nouvelles voies)
- des interventions directes chez le mandant, évitant ainsi à ce dernier d'encadrer individuellement chaque collaborateur ou collaboratrice temporaire,
- l'intégration des personnes ne bénéficiant pas d'une rente.

(Voir Livre blanc INSOS 2009, page 13)

Objectif 8: INSOS Suisse renforce et clarifie sa communication externe et interne.

INSOS Suisse développe une nouvelle stratégie de communication fondée notamment sur une approche plus orientée sur le marketing et les relations publiques. INSOS renforce également sa communication interne en tenant compte des différentes sensibilités culturelles nationales (*Voir Livre blanc INSOS 2009, page 28*).

Objectif 9: INSOS Suisse soutient ses membres dans le cadre de la mise en œuvre de la RPT.

INSOS Suisse s'investit en proposant des modèles et outils à ses membres concernant la mise en œuvre de la RPT (proposition de modèles de financement, tableaux comparatifs des plans stratégiques cantonaux avec les avantages et inconvénients, conférences thématiques cantonales, etc). INSOS agit également politiquement pour faire valoir les intérêts de ses membres (lobby politique) (*Voir Livre blanc INSOS 2009, pages 25 ss.*).

Adopté par le Comité central d'INSOS Suisse le 1.12.2009.